

Décarboner l'Administration publique

15 avril 2021

- Atelier 5 -

Mesures opérationnelles de décarbonation de la fonction publique

Ce compte rendu est établi par The Shift Project et n'engage pas les participants.

Pilote : Angel Prieto, élève ingénieur du corps des mines, ancien chef de projet « Administration publique » au *Shift Project*

Co-pilote : Cédric Borel, directeur de l'IFPEB

Scribe : Raphaël Guignard, chargé de projet « agriculture » au *Shift Project*

Contexte

L'objectif de cet atelier était d'identifier les modalités de mise en œuvre des mesures opérationnelles pour décarboner l'administration publique en matière de bâtiment et de mobilité. Ces thèmes concernent les dispositions prises en interne (gestion du patrimoine, etc.) et non l'élaboration de politiques publiques de décarbonation. En raison de contraintes de temps, les thèmes de l'alimentation et de la commande publique n'ont pu être traités au sein de la séance.

Bâtiment – proposition d'un concours de décarbonation

- **Contexte**

Le décret Tertiaire – dans la continuité de la loi ELAN – vise une réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de 40% d'ici 2030 par rapport à 2010. L'Etat a mis en place des outils de mesures de consommation et une sanction en cas de non-respect du décret. Par ailleurs, le plan de relance a prévu un fort investissement (4 milliards d'euros) dans le bâtiment. Enfin, la circulaire « Service publique écoresponsables » appelle à la sensibilisation des agents aux éco-gestes.

Dans ce contexte, la proposition discutée consiste à instaurer un **concours de rénovation énergétique des bâtiments** proche du format du concours CUBE. Le concours CUBE propose une action « coup de poing » sur l'énergie d'un bâtiment, voire un véritable plan de transition énergétique du bâtiment en un an. L'économie d'énergie va de 10% à 30-40% (15% moyens dans la dernière édition, 20 bâtiments au-dessus de 40%).

- **Echelle des bâtiments concernés**

Le concours a concerné des bâtiments de toute taille. Les résultats donnent **un rapport économie/effort qui permet de rendre attractif le projet** pour un ensemble de bâtiment.

- **Sensibilisation des agents et écogestes**

Pour mener à bien les actions, celles-ci doivent se positionner sur plusieurs leviers (rénovation, éco-gestes, etc.). Il y a cependant un ensemble de risques et de freins :

- Celui de commencer par le plus simple : « **Les actions faibles** (qui présentent des résultats à court-terme) peuvent avoir **un intérêt mais elles ont le défaut de commencer par le plus facile**. Et il est ensuite difficile de franchir le pas quand on va chercher le reste du pourcentage. »
- Faire reposer l'ensemble du travail sur du volontariat : « Il faut absolument engager cette transition. On parle de plan de relance et de moyens financiers, mais on parle peu de moyens humains. Cela repose sur trop peu de personnes ou sur le bénévolat et une partie de la réussite serait d'engager plus de ressource humaine. [...] Par exemple **nous avons remporté des projets de France Relance mais nous n'avons pas les moyens humains** pour aborder la rénovation et les émissions carbone. »
- La propriété et l'occupation « Les bâtiments n'appartiennent pas forcément aux acteurs sur site (ex : lycée) et les mesures ne peuvent pas toujours être menées en site occupé. »
- La sensibilisation des agents (« Services publics écoresponsables ») ne passe à l'heure actuelle par aucun référentiel commun.
- Un certain nombre d'acteurs ne sont pas forcément formés aux enjeux, comme par exemple les architectes des bâtiments de France dont les préconisations ne vont pas nécessairement dans le sens de la décarbonation.

Mobilité – pérenniser le télétravail

- **Contexte**

Le conseil de l'immobilier de l'Etat a publié un avis dans lequel il déplore que le levier d'optimisation des surfaces soit insuffisamment utilisé. Avant COVID, le télétravail représentait 3 à 6% du travail total. S'il y a un ensemble d'effets rebond au télétravail en termes d'émission de gaz à effet de serre, ceux-ci sont faibles vis-à-vis des effets (ADEME).

- **Effets rebond identifiés**

Parmi les effets rebond cités :

- l'absence d'abonnement de transport en commun ;
- l'achat de matériel, qui ne semble pas pris en compte dans l'étude de l'ADEME.

Par ailleurs, le télétravail confortable concerne surtout les cadres, or ce sont aussi ceux qui sont **les plus susceptibles de se relocaliser** dans des habitats plus grands.

- **Pistes mises en place et freins**

Les participants ont souligné le fait que la question de l'arbitrage entre un télétravail subi et un télétravail choisi était très importante.

Les **espaces collaboratifs** sont en train de se développer, mais ils manquent aujourd'hui d'attractivité.

Parmi les freins, il y a la question des **coûts privés (électricité, etc.) qui devraient être financés par l'employeur**. A également été soulevée la difficile question du prix du foncier : pour rapprocher les gens de leur lieu de travail, il faut agir sur la contrainte financière.